

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont - Tél. :02 35 85 80 11 – courriel : accueil@mairie-sna.fr

ARRETE MUNICIPAL
76624 2025 059
STATIONNEMENT INTERDIT
RUE DES BRUYERES
GALA DE HANDBALL
GYMNASE « LES BRUYERES »
Vendredi 15 août 2025

Le Maire de Saint Nicolas d'Aliermont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant l'organisation de l'association Saint Nicolas d'Aliermont Handball Club (SNA HBC) d'un Gala de Handball, **rue des Bruyères**, dans le Gymnase des Bruyères, le **vendredi 15 août 2025 de 14h30 à 19h00**.
- Considérant la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules Rue des Bruyères afin de permettre une circulation fluide des véhicules,

ARRETE

- Article 1** Le stationnement sera interdit **rue des Bruyères**, le vendredi 15 août 2025 de 12h00 à 20h30,
- Article 2** Les véhicules de secours et de gendarmerie ne sont pas concernés par l'article 1,
- Article 3** Des panneaux de signalisation rappelant ces prescriptions seront mis en place par les services techniques de la Ville de Saint Nicolas d'Aliermont et découverts par les organisateurs avant la manifestation. De même, ces derniers regrouperont soigneusement sur les trottoirs les barrières ayant servi à la signalisation.
- Article 4** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5** Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie Nationale et notifié à Comité Municipal des Fêtes
- Article 6** Le Maire, la Directrice Générale des Services, la Directrice des Services Techniques et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté
- Article 7** Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53 Avenue Gustave Flaubert- 76000 Rouen – ou par Internet à l'adresse – www.telerecours.fr - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Saint Nicolas d'Aliermont, le 6 août 2025

Le Maire,
Blandine Lefebvre

Publication

Acte exécutoire le : 07/08/2025

Pour copie conforme le :

Signé : Le Maire,

